

LE PAYS DE TULLE

BILAN D'ACTIVITE 2015

LE PERIMETRE DU PAYS DE TULLE EN 2015

Le « Pays de Tulle » est un espace de projets regroupant :

- **5 EPCI et 72 communes :**
 - La **Communauté d'agglomération de Tulle, Tulle aggro** avec ses 41 757 habitants répartis sur 37 communes ;
 - La **Communauté de communes Vézère-Monédières** avec ses 4 872 habitants répartis sur 12 communes ;
 - La **Communauté de communes du Doustre et du Plateau des Etangs** avec ses 1 289 habitants répartis sur 7 communes ;
 - La **Communauté de communes des Monédières** avec ses 926 habitants répartis sur 4 communes ;
 - La **Communauté de communes du Pays d'Uzerche** avec ses 9 825 habitants répartis sur 12 communes.
- **2** unités urbaines ;
- **58 669** habitants et **27 047** ménages (*données Insee 2011 entrées en vigueur 01/01/2014*) ;
- Etendu sur **1 572.5 km²**.

LE FONCTIONNEMENT GENERAL DU SYNDICAT MIXTE EN 2015

Le Syndicat Mixte du Pays de Tulle fonctionne grâce à plusieurs instances de décision et/ou de consultation :

- **Comité Syndical** : Organe décisionnaire regroupant 18 membres délégués représentants des EPCI (9 pour Tulle aggro, 5 pour la Communauté de Communes Vézère-Monédières, 2 pour la Communauté de Communes du Doustre et 2 pour la Communauté de Communes des Monédières). La Communauté de Communes du Pays d'Uzerche n'est pas membre de cet organe puisque le partenariat avec le Pays de Tulle se formalise à travers la signature d'une convention de partenariat.
- **Bureau** : Organe exécutif- 6 membres.
- **Comité unique de concertation** : 25 membres titulaires dont 12 élus issus Comité Syndical (y compris la Communauté de communes du Pays d'Uzerche) et 13 personnes issues de la société civile + les partenaires financiers.

LES SEANCES DU COMITE SYNDICAL ET DELIBERATIONS

Le comité syndical du Pays de Tulle s'est réuni 7 fois en 2015 et a adopté 22 délibérations

- ✓ **14 janvier 2015 à Sarran**
 - Modification des statuts syndicaux
- ✓ **25 février 2015 à Saint Pardoux la Croisille**
 - DOB 2015

- Calendrier/feuille de route 2015 : méthodologie et priorisations
 - Réalisation du diagnostic foncier : présentation du montage envisagé
 - Appel à projets « Territoire à Energie Positive » : présentation du cahier des charges
 - Point sur la composition définitive du Comité Unique de Concertation
- ✓ **08 avril 2015 à Tulle**
- Présentation du rapport d'activité 2014
 - Vote du compte de gestion 2014
 - Vote du compte administratif 2014
 - Budget 2015 : affectation du résultat 2014 et vote du budget primitif 2015
 - Renouvellement de l'adhésion pour 2015 à ETD (Entreprises, territoires et développement)
 - Renouvellement de l'adhésion pour 2015 à l'Association Nationale des Pôles d'équilibre territoriaux ruraux et des Pays (ANPP)
 - Adoption du projet de contrat de cohésion territoriale Pays de Tulle 2015-2017
 - Approbation du projet de convention de mise à disposition de l'animation du Pays de Tulle entre Tulle aggro et le Syndicat Mixte du Pays de Tulle sur 2015-2017
- ✓ **11 juin 2015 à Uzerche**
- Démarche « Territoire à énergie positive pour une croissance verte » :
 - Rappel de la genèse du projet
 - Bilan de l'enquête « Maitrise de l'énergie dans le patrimoine des communes du Pays de Tulle »
 - Présentation du cadre, et des modalités pratiques de l'appel à projets TEPCV
 - Présentation de la trame de programme d'actions et des remontées d'actions
 - Présentation du calendrier d'actions
 - Tourisme : organisation d'un rendez-vous partenarial
 - Infrastructures numériques : organisation de rencontres entre chaque EPCI et DORSAL
- ✓ **23 juin 2015 à Tulle**
- Validation du programme d'actions pour la réponse à l'appel à projets « Territoire à Energie Positive pour une Croissance Verte »
 - Remboursement des frais de mission des élus du Pays de Tulle pour un déplacement à Paris – signature des conventions particulières « Territoire à Energie Positive pour une Croissance Verte » avec le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie
- ✓ **30 septembre 2015 à Corrèze**
- Présentation du dispositif de financement participatif du Conseil Départemental (Valérie Marin – Conseil Départemental de la Corrèze en charge de l'Economie Sociale et Solidaire) ;
 - Validation du cahier des charges de l'étude regroupant des analyses de faisabilité/opportunité technico-économiques sur plusieurs communes et considérant un portage mutualisé/collectif des investissements et de leurs gestions ;
 - Constitution d'une commission d'appel d'offres ;
 - Présentation des précisions apportées à la maquette financière du contrat de Cohésion Territoriale 2015-2017 ;
 - Présentation des fiches développement du Leader 2014-2020 porté par le GAL Pays de Tulle Vézère Monédières révisées ;
 - Validation des conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du trésor compte tenu du changement de trésorier.
- ✓ **26 novembre 2015**
- Choix du prestataire pour mener l'étude de faisabilité technico-économique pour l'installation de chaufferies biomasses et/ou réseaux de chaleur sur le territoire du syndicat mixte du Pays de Tulle ;
 - Validation du plan de financement de l'étude ;

- Organisation d'une journée « formation-action » à l'attention des communes concernées par l'étude « chaufferie » ;
- Définition d'une proposition de programme d'actions « Territoire à énergie positive pour une croissance verte » à soumettre au Ministère de l'écologie et du développement durable ;
- Présentation de l'état d'avancement du conventionnement Leader et validation de la convention de mise en œuvre du programme ;
- Proposition d'adhésion à l'Union Régionale des Communes Forestières

LES MOYENS DEDIES A L'ANIMATION DU PAYS SUR 2015

3.5 ETP

- Un chef de projet Pays pour 1 ETP :
- Un animateur AET pour 0.5 ETP
- Un animateur LEADER pour 1 ETP
- Un gestionnaire Pays/LEADER pour 0.8 ETP (LEADER) et 0.2 ETP (Pays)

LE BUDGET 2015

119851€ de dépenses sur 2015 dont 43 321 € à la charge des EPCI membres.

Animation du Pays financée comme suit :

du 01/01 au 31/12/2015	Région	Europe	Autofinancement
Chef Projet Pays	80%	0	20%
Animateur AET	64,19%	0	35,81%
Animateur LEADER	0	80%	20%
Gestionnaire LEADER	80%	0	20%
Gestionnaire Pays	0	0	100%
Reste à charge 2015			31 828 €

LE SEMINAIRE ANNUEL

Le Pays de Tulle organise chaque année en septembre un séminaire de bilan et d'échanges.

Cette année il a mobilisé 40 participants.

Déroulé du séminaire 2015

14 H00 -15h30 : Accueil café

15h00 : Visite du pavillon du portail

15h15 : Emargement

15h30 : Mots d'accueil de Gérard Coignac et Eric Bellouin

15h45 : Présentation rapide du projet de territoire

Présentation du contrat de cohésion

AET : Présentation par Henri Jammot et bilan chiffré

Leader : mot d'introduction de Gérard Tavert

TEPCV : mot d'introduction d'Alain Chèze

16h30 : présentation d'actions exemplaires au regard de la méthode de développement portée par le Pays

Introduction d'Eric Bellouin

ATELIER PERMANENT A LA CREATION

- Présentation de Viviane Dantony

- Témoignage : Daniel Combes + Pascal Faucher

LA GRILLE D'ANALYSE UTILISEE EN CUC

- Témoignage Eric Bellouin : pourquoi ce choix ? quelle plus-value ?

LES ATELIERS RELAIS =

- Témoignage Henri Jammot

17h15 : Bilan de l'action 2015

LE COMITE UNIQUE DE CONCERTATION

Le comité unique de Concertation s'est réuni 4 fois en 2015.

- ✓ **21 janvier 2015 à Tulle**
 - Approbation du compte rendu du CUC du 10 décembre 2014,
 - Validation des fiches actions LEADER,
 - Définition de l'intitulé du GAL,

- ✓ **08 avril 2015 à Tulle :**
 - Approbation du compte-rendu de la séance du 21 janvier 2015
 - Proposition d'une grille d'analyse des projets Leader
 - Présentation de la politique régionale Actions Economiques Territorialisées
 - Examen pour avis des projets AET : Projet de création d'activité de réparation de motoculture de plaisance / Commune du Lonzac et projet de création d'une activité de boucherie/traiteur / commune de Chanteix
 - Révision du règlement intérieur du CUC
 - Retour sur les travaux des groupes de travail « artisanat, commerce, services, ESS » / « énergie, forêt, milieu naturel »

- ✓ **11 juin 2015 à Uzerche**
 - Retour sur les différents groupes de travail
 - Examen du dossier AET : projet de reprise du bar/restauration à St Augustin
 - Rappel des échéances Leader
 - Prise de position quant aux opérations récurrentes au titre de Leader 2014/2020
 - Examen des dossiers Leader : Festival aux champs 2015, par l'association Tuberculture et Jardin de la sculpture des 5 continents par l'association Fragments

- ✓ **30 septembre 2015 à Corrèze**
 - Présentation des fiches développement révisées du Leader 2014-2020 porté par le GAL Pays de Tulle Vézère Monédières ;
 - Présentation des précisions apportées à la maquette financière du Contrat de cohésion territoriale 2015-2017.

A noter : La candidature du Groupe d'action locale du Pays de Tulle a été retenue en juin 2015.

LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE TERRITOIRE

L'année 2015 correspond à la première année de vie du projet de territoire avec le démarrage de certains projets inscrits dans la programmation pluriannuelle notamment au sein du Contrat de Cohésion Territoriale signée entre la Région Limousin et les EPCI du Pays de Tulle.

Au 31 décembre 2015, sur les 42 projets inscrits dans le contrat, 16 ont fait l'objet d'un véritable démarrage opérationnel soit 38% de la programmation 2015-2017. Cependant, parmi les projets les plus avancés, aucun d'entre eux n'a encore été présenté en Comité Unique de Concertation pour engagement des crédits auprès des financeurs.

AMBITION N°1 : UNE ECONOMIE DE PROXIMITE RENFORCEE, INNOVANTE ET DYNAMISANTE

Actions Economiques Territorialisées

La Région souhaite par ses politiques territoriales soutenir et accompagner le territoire face aux enjeux de demain : développement économique, accessibilité, transition écologique etc.

La politique « actions économiques territorialisées » (AET) constitue le cadre d'intervention et d'accompagnement des projets favorisant le développement économique de proximité des territoires et l'amélioration de l'accès des services au public.

Elle participe au maintien des populations et favorise l'accueil de nouvelles.

Cette politique s'articule autour de 3 orientations majeures :

- accompagnement des porteurs de projet individuel
- accompagnement des territoires sur le maintien et le développement de l'économie de proximité
- activation et mobilisation des outils de prospection et de communication

I/ PILOTAGE DE L'ACTION ECONOMIQUE TERRITORIALISEE

Rappel de la mission (telle que définie dans le cahier des charges régional)

L'animateur AET, en lien avec les élus et acteurs concernés, définit la stratégie du territoire en matière économique et met en œuvre les actions qui y concourent. Il contribue donc aussi bien à l'élaboration du cadre d'action qu'à son évaluation, et ce en veillant à la bonne intégration du projet dans le projet global de développement du territoire concerné.

Modalités de mise en œuvre sur le territoire et bilan de la mission

L'économie de proximité est au cœur de la stratégie portée par le Pays.

Un groupe de travail économie :

Missions du groupe de travail :

Objectifs généraux des groupes :

- Animer la démarche de développement du Pays de Tulle sur du moyen voire long terme à partir de la stratégie politique définie.
- Coordonner les actions en mobilisant les ressources et les acteurs.

Missions des groupes de travail :

- Décliner les orientations politiques de la stratégie en orientations opérationnelles.
- Assurer la transversalité de la démarche en impliquant l'ensemble des acteurs concernés.
- Suivre et évaluer la mise en œuvre du plan d'actions et plus largement du projet de territoire.

Composition : il est composé d'une trentaine de personnes représentant des associations locales, des entreprises, des partenaires économiques. Les délégués du syndicat mixte du Pays de Tulle sont également associés.

En 2015, il s'est réuni à six reprises.

Sujets abordés :

- Présentation des dossiers AET individuels et collectifs
- Réflexions sur des actions collectives : ex vitrine virtuelle, AAP FISAC, atelier permanent à la création d'activité...
- Interventions extérieures :
 - Intervention de la Présidente du tribunal de commerce de Brive sur les procédures
 - Financement participatif CRESS Limousin

Ces réunions sont précédées d'une visite d'une entreprise locale.



A Treignac



A Naves, entreprise Neology



*A Chamberet, entreprise
Le Comptoir des plantes*

Le Pôle économique de Tulle Agglo :

L'animatrice est également associée au Pôle économique de Tulle Agglo. Les missions du Pôle sont les suivantes :

- Accompagner le développement des entreprises
- Développer les infrastructures nécessaires au territoire
- Animer un réseau d'acteurs.

L'objectif étant de disposer d'une animation coordonnée entre le Pays, l'Agglo et la Ville de Tulle en matière économique.

Cette année de mise en route a permis à chacun de trouver sa place dans le projet décliné par le Pays, l'enjeu est désormais aux côtés de l'action telle que proposée dans l'AET, de définir et porter des projets plus « collectifs ».

II/ ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJETS PRIVÉS : CREATEURS OU REPRENEURS D'ENTREPRISE

Rappel de la mission

- Accueillir, informer et orienter les porteurs de projet endogènes et exogènes
- Accompagnement des porteurs de projet sur le montage de dossier création/reprise
- Accompagnement des projets d'investissements auprès des bénéficiaires potentiels du règlement cadre AET destinés aux entreprises

Modalités de mise en œuvre sur le territoire

L'animation AET est assurée en régie sur le territoire sur la base d'un 0.5 ETP.

Bilan de la mission (résultats obtenus et analyse) :

37 contacts.

Origine du contact :

- 51% orientés par les mairies ou EPCI
- 20 % par CR et CD19

Situation géographique :

- 8 exogènes
- 29 endogènes
 - o 23 Tulle Agglo, 4 CC Vézère-Monédières, 1 CC Monédières, 1 CC Doustre et Plateau des Etangs,

Objet de la demande :

- 75 % Financement

- 25 % recherche reprise de fonds, locaux professionnels.

Secteur d'activité :

- 60 % commerce
- 40 % artisanat

15 projets éligibles

- 6 dossiers déposés.
- 7 n'ont pas encore réalisé le projet.

Communication mise en œuvre

Un article dans Trait d'Union, le magazine de la CMA 19 : Regard du Président du SM du Pays de Tulle, Eric Bellouin, sur l'artisanat et les initiatives du territoire pour l'accompagnement de l'économie de proximité.

Une information sur le dispositif AET a été communiquée à l'ensemble des communes, pour diffusion dans les bulletins municipaux et autres supports.

II/ ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS DITS COLLECTIFS : PORTES PAR UNE COLLECTIVITE LOCALE ET LEUR REGROUPEMENT OU PORTES PAR UNE ASSOCIATION

Rappel de la mission (cahier des charges)

L'animateur AET accompagne le maintien d'une offre économique de proximité permettant à la population de satisfaire les besoins du quotidien.

L'animateur AET accompagne le développement de nouvelles activités économiques, permettant la diversification du tissu et répondant à de nouveaux comportements et de nouveaux besoins.

L'animateur AET porte une attention particulière aux nouvelles formes d'organisation des services qui pourraient être mis en place sur le territoire.

Modalités de mise en œuvre sur le territoire

Atelier Permanent à la Création :

En tout premier lieu, le territoire a souhaité candidater à l'appel à expérimentation pour la mise en place d'ateliers permanents à la création d'activité. Les ateliers permanents à la création d'activités et de service constituent une étape de l'objectif 2 « services collectifs » des actions économiques territorialisées. Mettant à disposition des territoires des outils méthodologiques, ces ateliers leur permettent de développer des projets favorisant le développement économique (développement de nouvelles offres d'activités) et l'amélioration de l'accès des services au public (nouvelles formes d'organisation de services marchands).

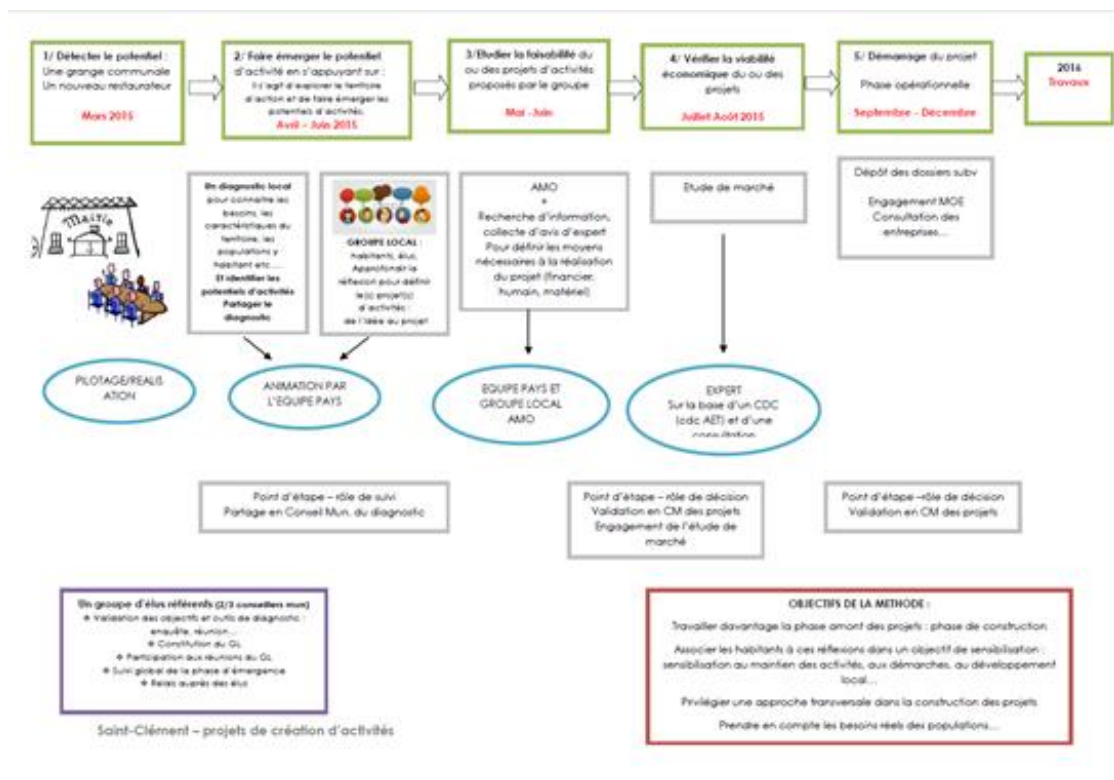
La candidature a été retenue.

L'expérimentation a porté sur la commune de Saint-Clément.

Le principe d'une candidature à l'expérimentation d'un atelier permanent de la création d'activités a été validé en **comité syndical du 22 juillet 2014**.

Un élu référent a été désigné : Monsieur Eric Bellouin, Président du Syndicat Mixte du Pays de Tulle, conseiller communautaire en charge de l'agriculture, conseiller municipal à Saint-Clément.

Méthodologie et calendrier proposés



Déroulé de la mission



1^{ère} étape : détecter le potentiel

La municipalité a détecté 2 potentiels sur sa commune : une grange communale vacante et un nouveau restaurateur.

2^{ème} étape : faire émerger le potentiel

Il s'agit d'explorer le territoire d'action et de faire émerger les potentiels d'activités. Pour cela, deux phases de travail se dessinent :

La réalisation d'un diagnostic local, qui permet de connaître les caractéristiques du territoire (population, typologie de l'économie (artisanat, commerce, service, agriculture), ...) et de définir les enjeux qui en découlent. A Saint-Clément, le diagnostic montre que la population augmente ce qui indique que la commune est attractive ; en revanche, le tissu économique recule. L'enjeu à Saint-Clément est donc de trouver des leviers d'actions qui permettent de redynamiser économiquement le bourg.

La constitution d'un groupe local, qui permet à la fois d'alimenter le diagnostic territorial par la connaissance de chacun vis-à-vis de la commune et de proposer des pistes de réflexion qui répondent aux besoins réels des populations locales. Ce groupe est constitué par le Maire et est composé de membres d'associations, de commerçants, d'élus municipaux et d'habitants.

3^{ème} étape : étudier la faisabilité du ou des projets qui ressortent du groupe local de réflexion

Cette étape se déroule à l'issue des réflexions menées par le groupe local, quand un ou plusieurs projet(s) ont émergé. Il s'agit alors de vérifier la faisabilité technique du ou de ces projets, en collectant des informations et des avis d'experts, afin de définir les moyens nécessaires à sa mise en œuvre (moyens humains, financiers et matériels). La collectivité peut faire appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage, telle que Corrèze Habitat, comme c'est le cas à Saint-Clément.

La réflexion du groupe a permis de définir le maintien du bar restaurant comme priorité absolue. Il s'agit de pérenniser l'activité et développer son rayonnement en lui affectant un local adapté.

4^{ème} étape : vérifier la viabilité économique

Il s'agit de réaliser une étude marché sur la base d'un cahier des charges diffusé par la Région, dans le cadre des Actions Economiques Territorialisées (AET). Cette étude doit être réalisée par un organisme extérieur (chambres consulaires et/ou bureau d'études).

Cette méthode d'animation permet de travailler davantage la phase amont du projet, ce qui garanti un taux de réussite plus important car les populations locales ont été concertées et associées aux réflexions. Elles sont ainsi sensibilisées au maintien des activités et aux démarches de développement local.

A la fin de cette étape en septembre 2015 le conseil municipal a délibéré sur le projet et a décidé d'aménager le niveau supérieur de la grange pour l'accueil de cette activité.

Présentation du projet de Saint-Clément

Le projet élaboré par le groupe local de réflexion de Saint-Clément consiste à transférer le bar-restaurant dans la grange et créer de l'animation autour de cette activité.

Le bar-restaurant dispose ainsi d'une capacité d'accueil plus importante et d'un local mis aux normes. De plus, les animations proposées par le groupe local permettent d'intégrer le projet dans son environnement, et donc de générer des externalités positives.

5^{ème} étape : démarrage du projet

- Le projet a fait l'objet d'une demande de subvention au titre de l'AET, du Feader, du CD19 et même de l'Etat TEPCV.
- Le plan de financement a été arrêté en décembre 2015.
- Les travaux commencent en avril 2016

Coût total du projet : 456 419 € Total aide publique : 319 493 €

➤ AET Volet Collectif :

Quelques chiffres :

11 projets repérés : 3 Tulle Agglo ; 4 CC Vézère-Monédières ; 2 CC des Monédières, 1 CC Pays d'Uzerche, 1 CC du Doustre Plateau des Etangs.

7 projets éligibles : 3 Tulle Agglo, 2 CC Vézère-Monédières ; 1 CC des Monédières, 1 CC Pays d'Uzerche.

- 3 projets finalisés et passés en CUC :
 - Création d'une activité traiteur boucherie Chanteix
 - Création d'un bâtiment pour l'accueil d'une activité d'entretien, réparation et vente de matériels de motoculture de plaisance, Le Lonzac
 - Rénovation d'un restaurant intercommunal, Saint-Augustin
- 4 projets en cours d'instruction.

Type d'activité : Artisanat : 2 / Commerce : 1

Montant des travaux engagés : 1 024 568 €

Montant AET prévisionnel mobilisé : 166 674

Montant Feader : 295 942 €

Département : 40 000 €

Etat : 56 000 €

Leader : 8268 €

Taux moyen de financement : 55%.

III/ PROMOTION, PROSPECTION EN LIEN AVEC LA STRATEGIE REGIONALE

Rappel de la mission (cahier des charges)

Participer aux actions de la Région

Participer aux outils mis en place par la Région (open Limousin...)

Modalités de mise en œuvre sur le territoire

Le territoire se mobilise sur les actions portées par la Région. Concernant Open Limousin, 4 offres ont été diffusées en 2015.



Restaurant Tulle
Restaurant Saint-Ybard
Restaurant à Lacelle
Commerce à Seilhac

L'animatrice participe également aux réunions du réseau des animateurs organisées par le conseil régional.

Contrat de Cohésion Territoriale

- MO EPCI :

- Réalisation d'un diagnostic foncier agricole – **projet engagé**
- Réalisation d'une étude d'opportunité et de faisabilité pour la création d'un atelier de transformation (stockage et vente de produits agricoles) – **projet engagé**
- Maintien et revitalisation du commerce et de l'artisanat - bar-restaurant à Saint Augustin- projet encourus
- Développement d'une zone maraîchère et tremplin à l'installation (couveuse) – **attente résultat étude**
- Aménagement touristique sur le site de Tintignac – **pas de début d'exécution**
- Requalification du site de l'Auzelou – **projet démarré**
- Offre touristique de loisirs à destination des enfants/familles sur le site du Lac de Bournazel- **pas de début d'exécution**
- Qualification de la politique d'accueil des sites sports nature et touristiques du territoire- CC Vézère-Monédières - **pas de début d'exécution**
- Création d'une activité ULM dans les Monédières--CC Vézère-Monédières - **pas de début d'exécution**

- Conservation et mise en valeur du site archéologique de Soudaine Lavinadière - - CC Vézère-Monédières - **pas de début d'exécution**
- **MO COMMUNES**
 - Maintien de l'activité boucherie à Masseret – **projet en cours**
 - Construction d'une maison des services Le Lonzac – **en attente retour MO**
 - Aménagement touristique sur le site de Tintignac Naves – **en attente retour MO**
 - Requalification du site de l'Auzelou Tulle – **projet démarré**
 - Valorisation du parcours de randonnées du Transcorrèzien dans la traversée de la commune - construction d'un abri de randonnée - **pas de début d'exécution**
 - Développement touristique de Bournazel - **pas de début d'exécution**
 - Aménagements touristiques autour de l'Etang de Chanteloiseau - **pas de début d'exécution**
 - Plan d'interprétation du site éco-touristique du Roc de Doun – **changement de MO CC Doustre**
 - Aménagement d'une salle d'exposition des lapidaires issus des fouilles archéologiques de Soudaine-Lavinadière- **pas de début d'exécution**
 - Centre d'Interprétation du Paysage autour de l'œuvre de Gaston Vuillier – Gimel Les Cascades – **Comité de pilotage en cours de constitution**
- **AUTRES MO**
 - Aménagement et rénovation du centre d'hébergement Voilco-aster de St Priest de Gimel – **en cours / clause de revoyure**

Leader

Le Groupe d'action locale du Pays de Tulle Vézère Monédières a identifié l'enjeu de stimuler l'économie de proximité au cœur de sa stratégie. Il s'agit d'une part de favoriser l'émergence de nouvelles activités et formes d'organisation en soutenant l'émergence de nouvelles activités et valorisant les potentiels d'installation.

D'autre part, des crédits Leader seront fléchés afin d'adapter l'offre aux nouvelles attentes des consommateurs, ainsi les projets facilitant la transmission reprise, la modernisation des hébergements touristiques dans le cadre d'une offre combinée ou encore les projets de structures permettant de tester les projets sont éligibles au programme.

Par ailleurs, au travers de son axe stratégique « faire coopérer les acteurs et les territoires au service du développement et de l'attractivité du GAL », le programme Leader pourra accompagner les projets s'inscrivant dans sa fiche action 2 « Favoriser l'itinérance culturelle, touristique, patrimoniales et de loisirs ».

En 2015, 7 demandes d'aide ont fait l'objet d'accusé de dépôt :

- L'organisation de « **Mon territoire a du goût** » portée par Tulle Agglo
- L'aménagement d'un **gîte grande capacité** haut de gamme à Madranges dans le cadre d'un offre combinée porté par le SARL du Mandrin
- Les **études économiques** préalables sur les communes de Saint Augustin et St Clément
- **L'aménagement d'un bar restaurant** à Saint Augustin
- La définition d'une **identité graphique**, promotion et amélioration e l'accueil, portée par l'OTI Tulle en Corrèze
- Le développement et la commercialisation de **séjours touristiques** responsables par le parc naturel régional de Millevaches
- **Tourisme et itinérance**, projet porté par Tulle Agglo.

L'équipe a par ailleurs rencontré d'autres porteurs de projets qui n'ont pas encore formalisés de demande (Chambre économique de la Corrèze, OTI Vézère Monédières, Stations Sport nature, commune de Chamberet...).

AMBITION N° 2 : UNE RESSOURCE LOCALE RICHE A PRESERVER, GERER, EXPLOITER ET VALORISER

Cette ambition est déclinée au travers de trois orientations :

1. Développer une politique énergétique
2. Valoriser les ressources forestières
3. Préserver, exploiter et valoriser les ressources, patrimoniales, environnementales et culturelles

UNE CONCERTATION CONTINUE POUR ACCOMPAGNER LA DYNAMIQUE

Le groupe de travail « Energie – milieux naturels » s'est réuni à 6 reprises en 2015.



Il réunit les acteurs suivants (liste non exhaustive) : DREAL, ADEME, CRPF, URCOFOR, Espace Info Energie, Chambre d'Agriculture, DDT19, Parc Naturel Millevaches, élus locaux, acteurs de la société civile.

Ces temps de réflexion ont permis d'accompagner la démarche Pays notamment au travers des travaux suivants :

- Réalisation d'une enquête à destination des communes du Pays de Tulle « La maîtrise de l'énergie dans le patrimoine des communes du Pays de Tulle » diffusée en avril 2015
- Examen des résultats de l'enquête et définition d'un plan d'action
- Collaboration à la définition de la stratégie « Territoire à énergie positive du Pays de Tulle »
- Examen technique des projets prétendant à une inscription au programme Territoire à énergie positive pour une croissance verte
- Préparation d'un appel à manifestation d'intérêt pour l'installation de chaufferie /réseaux de chaleur bois
- Collaboration à la rédaction du cahier de charges de l'étude de faisabilité technico-économique pour l'installation de chaufferie/réseaux de cahier biomasse bois énergie
- Collaboration à l'organisation de la 1^{ère} journée de formation action bois énergie qui a rassemblé une vingtaine de participants

Le syndicat mixte s'est ainsi positionné sur :

- Deux vagues de conventionnement avec le Ministère de l'écologie et du développement durable et la caisse des dépôts grâce au dispositif « Territoire à énergie positive pour une croissance verte pour un montant total d'un million d'euros de crédits TEPCV ;
- Le lancement d'une étude de faisabilité technico-économique pour l'installation de chaufferie/réseaux de cahier biomasse bois énergie pour les sites de Saint Clément, Tulle, Treignac, Saint Augustin et Chaumeil ;
- L'organisation d'une 1^{ère} journée de formation action bois énergie ;

Compte tenu du non démarrage du Leader, le groupe de travail « Culture, patrimoine » ne s'est pas réuni en 2015.

DISPOSITIFS ACCOMPAGNANT LA DEMARCHE

Contrat de cohésion territoriale

7 projets sont inscrits au **contrat de cohésion territoriale** :

Mo Ville de Tulle

- Etude de programmation du bâtiment 419 / Etude de préfiguration de la Cité de l'accordéon → projet en cours / Changement MO Tulle agglo → Comité de pilotage en cours de constitution

MO TULLE AGGLO

- Développement de l'offre de randonnées sur le territoire communautaire → pas d'indication de démarrage d'opération de la part du maître d'ouvrage
- Renaturation de la rivière Corrèze dans Tulle : phase 1 du camping municipal de Tulle au pont des Soldats → projet démarré

MO commune de Sarran

- Mise en valeur du Puy de Sarran → pas d'indication de démarrage d'opération de la part du maître d'ouvrage
- Rénovation et restructuration de la Grange du Cher → pas d'indication de démarrage d'opération de la part du maître d'ouvrage

MO Commune de Chanteix

- Projet d'hébergement et d'accueil (à usage de résidence d'artistes notamment) à la Maison Poumier → pas d'indication de démarrage d'opération de la part du maître d'ouvrage

MO commune de Chamberet :

- Sauvegarde et valorisation du patrimoine communal → pas d'indication de démarrage d'opération de la part du maître d'ouvrage

Leader

Le programme Leader pourra accompagner cet axe au travers de deux axes stratégiques : tendre vers un territoire durable et responsable et faire coopérer les acteurs et les territoires au service du développement et de l'attractivité du GAL.

Ces axes ont été déclinés au travers de 3 fiches actions :

- Favoriser l'itinérance culturelle, touristique, patrimoniale et de loisirs
- Promouvoir une gestion durable et responsable des ressources
- Développer une politique énergétique

En 2015, 10 demandes d'aide ont fait l'objet d'accusé de dépôt.

- Les Sept Collines - Diptyque dédié à la petite enfance
- Association Tuberculture - Festival aux champs 2015
- Association du Bleu en Hiver - 11ème édition du Bleu en Hiver
- Association Fragment - Jardin de sculpture des 5 continents et la biennale internationale de la Pierre 2015
- Ville de Tulle - Développement du Point de Tulle
- Association Elizabeth My Dear - 19ème édition du Festival Ô les Chœurs
- Association "Merveilleux Prétexte" - Agenda autour du Point SOO.P
- Association le Cri du Papier - Développement d'un réseau local pour la promotion et la diffusion de la culture et des musiques actuelles
- Tulle Agglo - Diagnostic agricole et foncier
- Tulle Agglo - Missions de suivi: animation du programme de rénovation énergétique et d'adaptation du logement sur Tulle Agglo

L'équipe a par ailleurs rencontré d'autres porteurs de projets qui n'ont pas encore formalisé de demande (CPIE de la Corrèze, centre d'archéologie du paysage...)

Territoire à énergie positive pour une croissance verte



La convention cadre de mise en œuvre du programme « Territoires à Energie Positive pour la Croissance verte » entre la Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, Ségolène Royal et le Président du Syndicat Mixte du Pays de Tulle, Eric Bellouin, a été signée le 8 juillet 2015.

La stratégie Territoire à Energie Positive du Pays de Tulle s'articule pleinement avec le projet global de territoire. Elle est basée sur cinq piliers :

- Connaître et faire connaître les enjeux énergétiques ;
- Favoriser l'efficacité énergétique ;
- Développer une filière bois énergie ;
- Développer l'économie durable circulaire et les circuits courts de proximité ;
- Promouvoir une gestion et une valorisation durables des ressources.

Cette stratégie s'appuie sur un large partenariat des différents acteurs du territoire et repose sur une ingénierie interne très transversale pour conduire la stratégie de développement local.

La labellisation « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » permet l'opérationnalité d'un projet de territoire global, en soutenant le développement économique sur la croissance verte et en tenant compte de la durabilité des projets de développement en termes de ressources.

Le Pays s'engage à articuler ses actions aux différentes échelles territoriales en cohérence avec les autres territoires, en ayant une vision d'ensemble systémique des problématiques et enjeux.

Le Pays de Tulle accompagne le programme d'action et les outils de suivi et d'évaluation en mobilisant notamment l'accompagnement prévu dans le cadre du TEPCV.

L'ingénierie interne du Pays de Tulle accompagne la mise en œuvre de la stratégie Territoire à Energie Positive auprès de l'ensemble des collectivités, maîtres d'ouvrage, déclinant le projet à travers des actions et des opérations d'investissement concourant à l'adaptation au changement climatique.

En juillet 2015, en plus de la convention mère signée par le Pays de Tulle, 9 conventions particulières d'appui financier ont été signées le 9 juillet 2015 au Ministère de l'Écologie et du Développement Durable pour un montant total de crédits TEPCV à hauteur de 500 000€.

Communauté d'agglomération de Tulle – 90 000€

- *Mobilité durable* : étude pour la conception du futur réseau de transports et développement de la mobilité électrique (acquisition de véhicules électriques)
- *Économies d'énergie* : étude pour réduire la consommation d'énergie dans les bâtiments d'accueil de loisirs sans hébergement
- *Économie de proximité* : étude d'opportunité et de faisabilité d'un atelier de transformation, stockage et vente de produits agricoles
- *Circuit court* : élaboration d'un diagnostic approfondi sur l'agriculture locale et la dynamique foncière

Ville de Tulle – 185 000€

- *Mobilité durable* : création de pistes cyclables sur la commune et équipement en stationnement vélo
- *Économies d'énergie* : modernisation de l'éclairage public, travaux d'isolation et de rénovation énergétique de bâtiments communaux

Commune de Chamboulive – 5 000€

- *Economies d'énergie* : étude opérationnelle pour la mise en place d'une chaudière collective à

énergie positive

Commune de Corrèze – 50 000€

- *Economies d'énergie* : isolation de la toiture du gymnase et mise en œuvre de réduction de l'éclairage public

Commune de Gimel-les-Cascades – 12 000€

- *Economies d'énergie* : amélioration de la consommation d'énergie de l'espace culturel (installation d'ampoules LED, remplacement du chauffage du bâtiment)

Commune de Naves – 76 000€

- *Economies d'énergie* : rénovation énergétique liée à la restructuration de l'ancien bâti de la piscine et de la maison médicale

Commune de Saint-Clément – 35 000€

- *Economies d'énergie* : travaux d'isolation dans le restaurant scolaire, remplacement des menuiseries extérieures de la salle polyvalente

Commune de Sainte-Fortunade – 22 000€

- *Economies d'énergie* : plan de remplacement des lampes à vapeur de mercure et mise en place d'équipements autonomes en énergie

Commune de Treignac – 25 000€

- *Economies d'énergie* : isolation et rénovation énergétique du pavillon du Portail

En novembre 2015, le comité syndical a ciblé 3 axes d'intervention principaux qui visent l'exemplarité énergétique :

1. Améliorer les performances énergétiques et diminuer les besoins en termes d'éclairage public ;
2. Développer les circuits courts de proximité ;
3. Favoriser l'exemplarité énergétique des bâtiments publics.

De nouvelles signatures de conventions particulières d'appui financier pour un montant total de 500 000€ de crédits « Territoire à énergie positive pour une croissance verte » ont eu lieu le 8 décembre à la Préfecture de Région :

FDEE

- Economie d'énergie : Amélioration des performances énergétiques de l'éclairage public des communes du Pays de Tulle (hors ville de Tulle) – 295 500€

Ville de Tulle

- Economie d'énergie : Amélioration des performances énergétiques de l'éclairage public de la ville de Tulle - Modernisation de l'éclairage public – 68 500€

Tulle agglo

- Economie d'énergie Coûts liés à l'exemplarité énergétique d'une micro crèche – 80 000€

Commune de Saint Clément

- Economie d'énergie : Travaux impliquant des économies d'énergie sur un bâtiment qui sera raccordé à une chaufferie biomasse - 56 000€

AMBITION N° 3 : UNE OFFRE DE SOINS EQUILIBREE, STRUCTUREE ET ATTRACTIVE SUR LE TERRITOIRE

Ce volet de la stratégie territoriale est accompagné principalement par le Contrat de Cohésion Territoriale, au sein duquel 10 projets sont inscrits pour la période 2015-2017. Le programme LEADER n'accompagnera pas les projets immobiliers liés à la santé, le fond européen dédié étant la mesure 743 du FEADER.

MO TULLE AGGLO :

- Création De La Maison De Sante Pluridisciplinaire De Tulle → stade APD en février 2016 / début des travaux prévu septembre 2016 : **projet en cours**
- Création De La Maison De Sante Pluridisciplinaire De Corrèze → stade APD en février 2016 / début des travaux prévu septembre 2016 : **projet en cours**

- Développement De Systèmes D'information Partagée En Sante → en cours de définition / réalisation 2017 : **en cours de définition réalisation 2017**

MO COMMUNES

- Construction D'une Maison Médicale Attenante Au Cabinet Existant sur Lagarde-Enval → en cours de réalisation des travaux sur 2016 : **projet en cours**
- Pôle Santé Regroupé (« Pole Haulot ») à Sainte Fortunade → en cours : 2015: création association entre professionnels + faisabilité technique AMO Corrèze Ingénierie / 2016: projet de santé et montage juridique à venir / dépôt demande de subvention DETR : **projet en cours**
- Construction d'une salle de coordination dans la Maison médicale de Seilhac → **réalisé en 2015** mais la MM de Seilhac est sortie du projet de santé global de Tulle agglo donc projet rendu inéligible au dispositif MSP et donc aux subventions d'investissement / autofinancement exclusif

AUTRES MO

- Rénovation du Fournivoulet : **projet en cours** → changement de maîtrise d'ouvrage / projet porté par Corrèze Habitat sur 2016-2017 / démarrage des travaux 2017

CC DOUSTRE ET PLATEAU DES ETANGS

- Projet De MSP sur la communauté de Communes Doustre Plateau Des Etangs → **pas de début d'exécution / en attente relance MO**

CC VEZERE-MONEDIERES

- Création D'un Pôle De Sante Sur Le Territoire Communautaire De Vézère-Monédières → **projet en cours** / projet de santé en cours de précision au niveau rédactionnel / signature lettres d'intention des professionnels attendues + faisabilité technique et juridique en cours
- Accompagner Les Evolutions Numériques De L'organisation De L'offre De Soins Sur Le Territoire De La Communauté De Communes De Vézère Monédières → **en cours de définition réalisation 2017**

AMBITION N° 4 : UNE ATTRACTIVITE REPOSANT SUR UN TERRITOIRE COHERENT ENTRE VILLE-CENTRE, BOURGS STRUCTURANTS ET ESPACES RURAUX

5 projets sont inscrits au contrat de cohésion territoriale :

MO VILLE DE TULLE

- Réaménagement du stade Alexandre Cueille : **projet engagé / travaux 2016-2017**
- Aménagement des Places Maschat et Roosevelt : **projet en cours de réflexion**

MO TULLE AGGLO

- Construction d'un gymnase sur le territoire sud de Tulle agglo : **pas de début d'exécution / en attente relance MO**
- Création de 6 city stades sur le territoire communautaire : **projet en cours**
- Etude de préfiguration Pôle universitaire (en lien avec les services à la personne/IFSI) : **projet en cours**

- ✓ Démarrage de la programmation Leader 2015-2020:
 - Finalisation du règlement d'aide
 - Conventonnement avec l'autorité de gestion et l'ASP
 - Formation de l'équipe
 - Animation du programme LEADER : émergence des projets, construction, accompagnement, préparation des dossiers pour le CUC, instruction des premiers dossiers,
 - Echanges avec la Région sur la candidature Leader : ligne de partage, grille d'analyse...
Gestion : conventonnement avec les bénéficiaires du programme, demande de paiement, suivi financier

- ✓ Actions économiques territorialisées :
 - Accompagnement des projets collectifs AET : sur l'émergence (atelier permanent à la création, étude de faisabilité), sur le développement des projets, préparation des dossiers pour le CUC
 - Accompagnements des projets individuels : guichet unique dossier entreprise AET
 - Vitrine virtuelle

- ✓ Energie :
 - Finalisation étude technico économique
 - Lancement étude juridico économique
 - Poursuite de l'animation en vue du développement d'une politique énergétique sur le Pays de Tulle : mobilisation de nouveaux outils
 - Dernière vague de conventonnement pour le programme national TEPCV

- ✓ Clause de revoyure du contrat de cohésion territoriale 2015-2017

- ✓ Point annuel Contrat Mixte d'Agglo

- ✓ Animation des groupes de travail « économie de proximité », « territoire à énergie positive ». etc.

- ✓ Réunions du Comité Unique de Concertation

- ✓ Réunions du Comité Syndical

- ✓ Administration : Organisation des CUC et CS, préparation Budget, lien avec partenaires et EPCI, suivi du CMA, suivi des subventions, bilan des travaux annuels